

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2460**15 novembre 2010****SOMMAIRE**

Aquarium Investments S.A.	118076	Now Pharm A.G.	118061
Bestmotors S.A.	118034	Nuovo Pignone International Sàrl	118034
BigBoard Group S.A.	118040	Nutriconcept S.A.	118072
BigBoard Holding S.A.	118040	Olympia Capital Luxembourg S.A.	118073
Centre Culturel et Touristique Echternach (CCTE), association sans but lucratif ..	118075	Orion Finance S.à r.l.	118073
CEP III Investments S.C.A.	118074	Ourania Holding S.A.	118061
Cordell Investments S.A.	118080	Partelcom S.A.	118075
Extension S.A.	118052	Patagonia Investments S.A.	118075
Fuchs Calypso Invest	118039	Patrick Schmit - Computer and Services Sàrl	118076
Fuchs Invest	118039	Pfizer Shareholdings Intermediate S.à r.l.	118077
Haspa PB Aktien	118044	PM France 1 S.à r.l.	118078
Lendit Luxembourg S.A.	118074	PM France 1 S.à r.l.	118077
Lex Life & Pension S.A.	118078	PM France 2 S.à r.l.	118080
Luxcartera S.A.	118053	PM France 2 S.à r.l.	118078
Luxif SICAV-SIF	118079	P.N. Seafood S.A.	118073
Lux Magnet S.A.	118052	Premiere Global Services International S.à r.l.	118073
Madera S.à r.l.	118054	Qioptiq S.à r.l.	118080
Mandararia Immobilière S.A.	118060	Sefipar S.A.	118077
Maxmathal Développement S.A.	118053	Sincro Sicav	118079
M&G Real Estate Finance 1 Co	118053	Techmek S.A.	118072
Milhemet Invest SA	118034	Trifolion Echternach association sans but lucratif	118075
MILLROY (Soparfi) G.m.b.H.	118060	VEREF I Invest Co 2 S.à r.l.	118044
Mozaica Luxco	118053	Wombats Partners S.A.	118054
NGF S.A.	118061		
Nobilis Investment Funds	118061		
Norden S.A.	118060		

Nuovo Pignone International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 95.082.175,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 17.045.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique en date du 5 octobre 2010, il a été décidé:

- d'accepter la démission de M. Saadat Mahmood de ses fonctions de gérant B de la Société avec effet au 17 septembre 2010;

- de nommer en son remplacement pour une durée d'un an renouvelable Mme Lesly Japlit, née le 10 septembre 1979, à LEGAZPI ALBAY, Philippines résidant professionnellement 32, Colombia House, 3rd Floor, Reid Street, HM 11 Hamilton.

Le mandat du nouveau gérant B prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels 2010 à tenir en 2011.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010134778/18.

(100153737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

**Bestmotors S.A., Société Anonyme,
(anc. Milhemet Invest SA).**

Siège social: L-8080 Bertrange, 8A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 80.512.

L'an deux mille dix, le trois novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société «MILHEMET INVEST S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social actuel au 79 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 09 janvier 2001, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 758 du 14 septembre 2001.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 80 512.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ayrton MAGALHAES DA CONCEICAO FREIRE, employé privé, avec adresse professionnelle au 8A route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marino LANG, employé privé, avec adresse professionnelle au 8A route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Décision de changer la dénomination sociale de la Société de «MILHEMET INVEST S.A.» en celle de «BESTMOTORS S.A.».

2.- Décision de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du L-1140 Luxembourg, 79 route d'Arlon au 8A route de Longwy, L-8080 Bertrange.

3.- Décision de modifier l'objet social de la Société afin de lui fournir à l'avenir le libellé suivant:

«La Société a pour objet l'exploitation d'un garage avec atelier de réparation de véhicules automoteurs. La Société pourra ainsi effectuer toutes opérations liées à l'achat, l'importation, le dédouanement, l'agrément et l'immatriculation de voitures automobiles en vue de la revente. La Société pourra également effectuer le commerce de tous produits ou services accessoires, y compris les produits pétroliers ainsi que la location et le leasing de voitures automobiles et de tous produits accessoires.

La Société a, en outre, pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter à des entités de son groupe dans lesquelles elle détient des intérêts ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des Sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

4.- Décision d'accepter les démissions des administrateurs, Messieurs Charles UNSEN, Frédéric NOEL et de Madame Stéphanie COLLMANN, ainsi que du commissaire aux comptes, la société «FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l.», et décision de leurs accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'au jour de la réception de la présente assemblée générale.

5.- Décision de nommer trois (3) nouveaux membres composant le nouveau conseil d'administration de la Société «BESTMOTORS S.A.», soit, Messieurs Ayrton MAGALHAES DA CONCEICAO FREIRE, Didier SCHÖNBERGER et Marino LANG et fixation de la durée de leurs mandats.

6.- Décision de nommer la société «CAPITAL IMMO LUXEMBOURG», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 5 rue du Kiem, L-1857 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 93 635), aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes de la Société et fixation de la durée de son mandat.

7.- Refonte complète des statuts de la Société, afin de tenir compte de toutes les décisions à prendre ci-avant et afin d'adapter ces statuts à la nouvelle loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et sans néanmoins toucher à la forme juridique qui continuera à revêtir la forme juridique d'une société anonyme.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant l'actionnaire présent ou représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, laquelle liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique ou son mandataire et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois mille cent (3'100) actions représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000. EUR) sont présentes ou représentées à cette Assemblée.

IV) La présente Assemblée, représentant l'intégralité du capital social est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois et à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de «MILHEMET INVEST S.A.» en celle de «BESTMOTORS S.A.».

Deuxième résolution

L'Assemblée décide transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du L-1140 Luxembourg, 79 route d'Arlon au 8A route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Troisième résolution

L'Assemblée décide modifier l'objet social de la Société dans son intégralité, afin de lui fournir à l'avenir le nouveau libellé suivant:

«La Société a pour objet l'exploitation d'un garage avec atelier de réparation de véhicules automoteurs. La Société pourra ainsi effectuer toutes opérations liées à l'achat, l'importation, le dédouanement, l'agrément et l'immatriculation de voitures automobiles en vue de la revente. La Société pourra également effectuer le commerce de tous produits ou services accessoires, y compris les produits pétroliers ainsi que la location et le leasing de voitures automobiles et de tous produits accessoires.

La Société a, en outre, pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter à des entités de son groupe dans lesquelles elle détient des intérêts ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des Sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter les démissions des administrateurs, Messieurs Charles UNSEN, Frédéric NOEL et de Madame Stéphanie COLLMANN, ainsi que du commissaire aux comptes, la société «FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l.», et décision de leurs accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'au jour de la réception de la présente assemblée générale.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer trois (3) nouveaux membres composant le nouveau conseil d'administration de la Société nouvellement dénommée «BESTMOTORS S.A.», leurs mandats se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société à tenir en 2016:

Le nouveau conseil d'administration de la Société se composera à l'avenir des membres suivants:

1) Monsieur Ayrton MAGALHAES DA CONCEICAO FREIRE, employé privé, né à Luxembourg, le 17 avril 1989, avec adresse professionnelle au 8A route de Longwy, L-8080 Bertrange;

2) Monsieur Marino LANG, employé privé, né à Grevenmacher, le 15 juillet 1958, avec adresse professionnelle au 8A route de Longwy, L-8080 Bertrange;

3) Monsieur Didier SCHÖNBERGER, avocat à la cour, né à Metz (France), le 09 juillet 1967, avec adresse professionnelle au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société «CAPITAL IMMO LUXEMBOURG», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 5 rue du Kiem, L-1857 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 93 635), aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes de la Société et décide que son mandat se terminera également à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société à tenir en 2016.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de procéder une refonte complète des statuts de la Société, afin de tenir compte de toutes les décisions à prendre ci-avant et afin d'adapter ces statuts à la nouvelle loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et sans néanmoins toucher à la forme juridique qui continuera à revêtir la forme juridique d'une société anonyme.

Les nouveaux statuts de la Société auront désormais la nouvelle teneur suivante:

STATUTS

«BESTMOTORS S.A.»

société anonyme

siège social: L-8080 Bertrange, 8A route de Longwy

R.C.S. Luxembourg, section B numéro 80 512

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est établi par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: «BESTMOTORS S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'exploitation d'un garage avec atelier de réparation de véhicules automoteurs. La Société pourra ainsi effectuer toutes opérations liées à l'achat, l'importation, le dédouanement, l'agrément et l'immatriculation de voitures automobiles en vue de la revente. La Société pourra également effectuer le commerce de tous produits ou services accessoires, y compris les produits pétroliers ainsi que la location et le leasing de voitures automobiles et de tous produits accessoires.

La Société a, en outre, pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter à des entités de son groupe dans lesquelles elle détient des intérêts ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des Sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000. EUR) représenté par trois mille cent (3'100) actions ordinaires d'une valeur de DIX EUROS (10.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10^{ème}) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. MAGALHAES DA CONCEICAO FREIRE, N. WEYRICH, M. LANG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13400. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010147932/262.

(100170105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

**Fuchs Calypso Invest, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Fuchs Invest).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.660.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FUCHS INVEST, société d'investissement à capital variable, avec siège social à 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 93.660 et constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 630 du 11 juin 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 324 du 22 mars 2004.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures, Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est élue président de l'Assemblée.

Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Solange Wolter, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour envoyée par lettre aux actionnaires nominatifs en date du 23 septembre 2010 et également par annonce publiée:

- à Luxembourg: au Luxemburger Wort, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et dans la Voix en date des 23 septembre et 9 octobre 2010

- en Belgique: dans le Moniteur belge, l'Echo et De Tijd en date du 23 septembre 2010.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Modification de la dénomination sociale de la SICAV en FUCHS CALYPSO SELECT.

IV.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 201.043 actions en circulation, 1 action est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 20 septembre 2010 et n'a pu délibérer sur le point 1 de l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en FUCHS CALYPSO SELECT de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme fonctionnant sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) sous la dénomination FUCHS CALYPSO SELECT (la «Société»). La Société est soumise aux dispositions de la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47806. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148454/58.

(100170427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

BigBoard Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.383.

BigBoard Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.412.

In the year two thousand and ten, on the ninth of November.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) BigBoard Holding S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered address at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number B 135383, here represented by Ms. Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, acting as the proxyholder of the board of directors of such corporation, pursuant to resolutions made by the board of directors with effect as of November 8th, 2010 and pursuant to a proxy given in Luxembourg on November 8th, 2010.

The said board of directors' resolutions, signed "ne varietur" by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

(2) BigBoard Group S.A., a public limited liability company ("société anonyme") incorporated under the laws of Luxembourg, having its address at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number B 117412, here represented by Ms. Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, acting as the proxyholder of the board of directors of such corporation, pursuant to resolutions made by the board of directors with effect as of November 8th, 2010 and pursuant to a proxy given in Prague on November 8th, 2010.

The said board of directors' resolutions, signed "ne varietur" by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Where one or several provisions of the present merger project can still be changed by the merging companies when approving the present merger project, the appearing parties have acknowledged that, according to articles 278 and 279 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the merging companies have ab initio waived by the aforementioned board resolutions the application of articles 261 paragraphs (2), b), c) and d), 263 (1), 265, 266, 267 paragraph (1) d) and e), 274 paragraph (1) b) and 275 of the Law, and in particular the need for an independent auditor's report in relation to the merger.

Such appealing parties, through their proxyholder, wish to effect through a merger by acquisition, a universal transfer of all the assets and liabilities of BigBoard Group S.A. to BigBoard Holding S.A.

The appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state the following:

MERGER PROJECT

1. The merging parties are:
 - "BigBoard Holding S.A.", as the absorbing company (hereinafter referred to as the "Absorber")
 - "BigBoard Group S.A.", as the absorbed company (hereinafter referred to as the "Absorbed")
2. The Absorber holds fifty thousand (50,000) shares, representing the entire share capital and all the voting rights of the Absorbed, the latter company having issued no other securities giving voting rights.
3. The Absorber proposes to merge with the Absorbed by way of absorption and dissolution without liquidation of the latter company pursuant to the provision of articles 278 through 280 of the Law, to the extent applicable.
4. As from October 19th, 2010, all operations and transactions of the Absorbed are considered from an accounting point of view to have been undertaken for the account of the Absorber.
5. As of the Effective Date (as defined hereafter under section 10), all assets and liabilities, without restriction or limitation, of the Absorbed shall be deemed transferred to the Absorber. The transfer of all assets and liabilities of the Absorbed to the Absorber will be undertaken against the cancellation of the shares held by the Absorber in the Absorbed at the Effective Date. The value of the assets and liabilities of the Absorbed transferred to the Absorber has been determined by the aforementioned board resolutions of the merging companies on the basis of the net book value of the assets as documented in detail in the merger balance sheets, as of October 19th, 2010 (the "Balance Sheets").
6. As of the Effective Date, all rights and obligations of the Absorbed vis-a-vis third parties shall be taken over by the Absorber.

The Absorber will in particular take over, as own debts, all payment obligations of the Absorbed in connection with bonds, notes, commercial paper or any other debentures of a hybrid type or not, if any, issued by the Absorbed and not yet repaid.
7. There does not exist any shareholder having special rights or holder of securities other than shares to whom the Absorbed has or intends to confer special rights and no special rights or advantages have been granted to the directors or the statutory auditors of the merging companies.
8. All documents listed in article 267 paragraph (1) a), b) and c) of the Law (i.e. the merger project, the annual accounts and the annual reports of the merging companies for the last three (3) financial years, as the case may be, and the Balance Sheets) may be inspected at the registered office of the merging companies, and copies thereof may be obtained, without charge upon request of the shareholders of the merging companies and at least one (1) month before the Effective Date.
9. As the Absorber holds one hundred percent (100%) of the shares in issue of the Absorbed and as the conditions of article 279 are met, the approval of the merger by the extraordinary general meeting of the shareholders of each of the merging companies is not required and therefore the merger shall be approved by a resolution of the board of directors of each of the merging companies.
10. Upon approval of the merger by the merging parties as set out in the preceding point, which can only take place one (1) month after the publication of the present merger project in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations (the "Effective Date"), the merger between the Absorber and the Absorbed shall become effective and final and shall lead simultaneously to the effects set out in article 274 of the Law. Towards third parties, the merger shall be enforceable as from the publication in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations of the board resolutions of the merging companies having approved the merger.
11. As a result of the merger, the Absorbed shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.
12. The merger shall further be subject to the following terms and conditions:
 - a) The Absorber shall acquire the assets from the Absorbed in the state in which they are on the Effective Date without any right of recourse against the Absorbed on whatever grounds.
 - b) The Absorbed guarantees the Absorber of the existence of all receivables comprised of the assets contributed but does not assume any liability as to the solvency of the debtors concerned.
 - c) The Absorber shall from the Effective Date onwards pay all taxes, contributions, duties and levies whether ordinary or extraordinary, which are due with respect to the property of the assets transferred.
 - d) The Absorber shall carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed such as these agreements and obligations exist on the Effective Date.
 - e) The Absorber shall in particular carry out all agreements existing with the creditors of the Absorbed and shall be subrogated to all rights and obligations resulting there from, at its own risks.
 - f) The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed shall be transferred to the Absorber with all securities, either in rem or personal, attached thereto. The Absorbed shall thus be subrogated, without any motivation, to all rights, whether in rem or personal, of the Absorbed with respect to all assets and against all debtors without any exception.
 - g) The Absorber shall assume all liabilities of any kind of the Absorbed and it shall in particular pay interest and principal of all debts and liabilities of any kind due by the Absorbed.

The Absorber shall discharge the Absorbed from any actions and claims in relation to obligations and duties thus assumed until then by the Absorbed.

h) The Absorber hereby formally waives any rights of preference, mortgage and rescission ("droits de privilege, d'hypothèque et action résolutoire") which it may have against the Absorbed as a result of the Absorber assuming debts, charges and obligations of the Absorbed.

13. The Absorber shall itself carry out all formalities, including such announcements as are prescribed by the Law, which are necessary or useful to carry into effect the merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities of the Absorbed to the Absorber.

14. As from the Effective Date, the books and records of the Absorbed will be held at the registered office of the Absorber for the period legally prescribed.

15. Insofar as not specifically provided herein, the merging companies refer to the Law.

16. The cost and expenses of the merger shall be borne by the Absorber.

Certification

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the merger proposal and of all acts, documents and formalities incumbent upon the merging parties pursuant to the Law.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residence, the said proxyholders signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) BigBoard Holding S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, section B, sous le numéro 135383, ici représentée par Madame Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, agissant en qualité de mandataire spécial au nom et pour compte de ladite société en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par les résolutions prises par le conseil d'administration avec effet au 8 novembre 2010 et conformément à une procuration délivrée à Luxembourg le 8 novembre 2010.

Une copie de ces résolutions du conseil d'administration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire, demeureront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

(2) BigBoard Group S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, section B, sous le numéro 117412, ici représentée par Madame Peggy Simon, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, agissant en qualité de mandataire spécial au nom et pour compte de ladite société en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par les résolutions prises par le conseil d'administration avec effet au 8 novembre 2010 et conformément à une procuration délivrée à Prague le 8 novembre 2010.

Une copie de ces résolutions du conseil d'administration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire, demeureront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Tandis qu'une ou plusieurs dispositions de ce projet de fusion peuvent être modifiées par les sociétés qui fusionnent lors de l'approbation de ce projet de fusion, les parties comparantes reconnaissent qu'en accord avec les articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), les sociétés qui fusionnent ont d'ores et déjà renoncé par les résolutions des conseils d'administration précitées à l'application des articles 261 paragraphes (2), b), c) et d), 263 (1), 265, 266, 267 paragraphe (1) d) et e), 274 paragraphe (1) b) et 275 de la Loi, et en particulier à l'émission d'un rapport sur la fusion par un réviseur d'entreprises indépendant.

Les parties comparantes, par leur mandataire, souhaitent réaliser par une fusion-absorption, un transfert universel de patrimoine consistant en tous les actifs et passifs de «BigBoard Group S.A.» à «BigBoard Holding S.A.».

Lesquelles comparantes, agissant comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

PROJET DE FUSION

1. Parties à la fusion:

- «BigBoard Holding S.A.», comme la société absorbante (ci-après r«Absorbante»)
- «BigBoard Group S.A.», comme la société absorbée (ci-après l'«Absorbée»)

2. L'Absorbante détient cinquante mille (50.000) actions représentant la totalité du capital social et conférant tous les droits de vote dans l'Absorbée, cette dernière n'ayant émis aucun autre titre donnant droit à des droits de vote.

3. L'Absorbante projette de fusionner avec l'Absorbée par absorption et dissolution sans liquidation de cette dernière, conformément aux articles 278 à 280 de la Loi, dans la mesure où ces articles trouvent application.

4. La date à partir de laquelle les opérations de l'Absorbée sont considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de l'Absorbante a été fixée au 19 octobre 2010.

5. A partir de la Date de Prise d'Effet de la fusion (telle que définie sous la section 10), l'universalité des éléments d'actifs et de passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de l'Absorbée sera considérée transférée à l'Absorbante. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de l'Absorbée à l'Absorbante sera réalisé en contrepartie de l'annulation des actions détenues par l'Absorbante dans l'Absorbée à la Date de Prise d'Effet. La valeur de l'universalité des éléments actifs et passifs de l'Absorbée transférée à l'Absorbante a été déterminée par les résolutions précitées des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent sur base de la valeur nette comptable des actifs tel que documentée en détail dans les bilans de fusion en date du 19 octobre 2010 (les «Bilans»).

6. A partir de la Date de Prise d'Effet, tous les droits et obligations de l'Absorbée vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'Absorbante.

En particulier, l'Absorbante assumera comme ses propres dettes toutes les dettes et obligations de paiement de l'Absorbée en rapport, le cas échéant, à des obligations, notes, papiers commerciaux ou tout autre titre hybride ou non émis par l'Absorbée et non encore remboursés.

7. Il n'existe aucun actionnaire ayant des droits spéciaux ou détenteur de titres autre que des actions auquel l'Absorbée a ou a l'intention d'allouer des droits spéciaux et aucun avantage particulier n'a été attribué aux administrateurs ou aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent.

8. Tous les documents mentionnés à l'article 267, paragraphe (1) a), b) et c) de la Loi (c'est-à-dire le projet de fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion des sociétés fusionnées des trois (3) derniers exercices, le cas échéant, et les Bilans) peuvent être consultés au siège social des sociétés qui fusionnent, et une copie intégrale peut en être obtenue sur demande, sans frais, par les actionnaires des sociétés qui fusionnent durant une période d'au moins un (1) mois avant la Date de Prise d'Effet.

9. Alors que l'Absorbante détient cent pourcent (100%) des actions de l'Absorbée émises et dès lors que les conditions de l'article 279 sont satisfaites, l'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de chacune des sociétés fusionnantes n'est pas requise et donc la fusion sera approuvée par une résolution du conseil d'administration de chacune des sociétés qui fusionnent.

10. A l'approbation par les parties suivant le point précédent, qui ne pourra intervenir au plus tôt qu'un (1) mois après la publication de ce présent projet de fusion au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations (la «Date de Prise d'Effet»), la fusion entre l'Absorbante et l'Absorbée deviendra définitive et entraînera simultanément les effets prévus à l'article 274 de la Loi. A l'égard des tiers, la fusion sera opposable à partir de la publication au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations des résolutions approuvant la fusion des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent.

11. Par l'effet de la fusion, l'Absorbée cesse d'exister de plein droit et toutes ses actions émises seront annulées.

12. La fusion est également soumise aux termes et conditions suivants:

a) L'Absorbante reprend les actifs transférés par l'Absorbée dans l'état dans lequel ils se trouvent à la Date de Prise d'Effet, sans que l'Absorbante ne puisse émettre aucune prétention, à quelque titre que ce soit, contre l'Absorbée.

b) L'Absorbée garantit à l'Absorbante l'existence de toutes les créances figurant au bilan, mais n'assumera aucune responsabilité quant à la solvabilité des débiteurs concernés.

c) A partir de la Date de la Prise d'Effet, l'Absorbante acquittera tous les impôts, taxes et redevances, ordinaires et extraordinaires dont elle est ou pourrait devenir redevable à partir de la Date de Prise d'Effet, eu égard à la propriété des actifs transférés.

d) L'Absorbante reprend l'intégralité des contrats et obligations de quelque nature qu'ils soient de l'Absorbée, tels que ces contrats et obligations existent à la Date de Prise d'Effet.

e) L'Absorbante reprend en particulier l'intégralité des contrats existants avec les créanciers de l'Absorbée et sera subrogée dans tous les droits et obligations en découlant et ceci, à ses propres risques.

f) Les droits et actions attachés aux actifs transférés par l'Absorbée seront transférés à l'Absorbante avec l'intégralité des sûretés, réelles ou personnelles qui y sont attachées. L'Absorbante sera de ce fait subrogé, sans qu'il n'y ait novation des contrats, dans tous les droits réels ou personnels de l'Absorbée, et ceci sans exception pour tous les actifs et à l'égard de tout débiteur.

g) L'Absorbante reprend l'intégralité des obligations de l'Absorbée, et en particulier payera les intérêts et remboursera le principal de toutes les dettes et obligations de l'Absorbée.

L'Absorbante décharge l'Absorbée de l'intégralité des actions et revendications se rapportant à des droits et obligations assumés jusqu'à présent par l'Absorbée.

h) L'Absorbante renonce expressément à tous les droits de privilège, d'hypothèque et action résolutoire qu'elle pourrait détenir envers l'Absorbée, suite à la reprise par l'Absorbante des dettes, charges et obligations de l'Absorbée.

13. L'Absorbante accomplira toutes les formalités, y compris les publications prévues par la Loi, nécessaires ou utiles à la réalisation de la fusion et à la transmission des actifs et passifs de l'Absorbée à L'Absorbante.

14. A partir de la Date de la Prise d'Effet, tout document, acte et registre de l'Absorbée sera conservé au siège social de l'Absorbante pendant la durée légalement prévue par la Loi.

15. Pour tout point non prévu ci-devant, les parties se réfèrent à la Loi.

16. Les coûts et les frais de la fusion seront supportés par l'Absorbante.

Certification

Le notaire soussigné certifie par les présentes l'existence et la légalité du présent projet de fusion et de tous actes, documents et formalités incombant aux parties à la fusion conformément à la Loi.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 novembre 2010. Relation; ECH/2010/1623. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 09 novembre 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010149277/228.

(100171292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Haspa PB Aktien, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 18.11.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Fund Management S.A. / DeKaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2010149280/10.

(100171188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

VEREF I Invest Co 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 22, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 155.938.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of September,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

VEREF I INVEST CO 1 S.À R.L., a private limited company governed by Luxembourg law having its registered office at 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, here represented by Me Sabine Hinz, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Art. 1. The above named parties and all persons and entities who may become partners in future (singularly the "Partner" and jointly, the "Partners"), hereby form a company with limited liability (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles of association (the "Articles of Association").

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, warrants, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may also invest in and develop real estate as well as carry out real estate management for its own purposes.

The Company may render to its subsidiaries as well as any other member of the group every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form.

The Company may proceed to the issuance of notes, certificates, bonds and debentures (including convertible instruments) and any kind of convertible or non-convertible debt and/ or equity securities or instruments by way of private placement.

The Company may carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The term of the Company shall be for an unlimited period.

Art. 4. The Company's denomination shall be "VEREF I Invest Co 2 S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the managers of the Company.

Where the managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. The Company's corporate capital is set at twenty six thousand Euro (EUR 26,000.-), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) redeemable parts of class A and one thousand three hundred and fifty (1,350) redeemable parts of class B, of ten Euro (EUR 10.-) each.

The authorised capital of the Company is fixed at one hundred and ninety nine million nine hundred seventy four thousand Euro (EUR 199,974,000) consisting of the following redeemable parts of a value of ten Euro (EUR 10.-) each:

- one million nine hundred ninety eight thousand seven hundred and fifty (1,998,750) redeemable parts of class A
- one million nine hundred ninety eight thousand six hundred and fifty (1,998,650) redeemable parts of class B
- two million (2,000,000) redeemable parts of class C
- two million (2,000,000) redeemable parts of class D
- two million (2,000,000) redeemable parts of class E
- two million (2,000,000) redeemable parts of class F
- two million (2,000,000) redeemable parts of class G
- two million (2,000,000) redeemable parts of class H

All parts may be issued with a premium. The managers may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its parts. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of parts may be decided by the managers.

Each class of parts reflects a different investment of the Company as attributed by the Managers and tracks the profits and losses flowing from such investment. All parts of each class are otherwise subject to the same rights and obligations.

During the period of five years from the date of the publication of the present deed, the managers are hereby authorised to issue additional parts of different classes and to grant options to subscribe for such parts up to the amount of the authorised capital (without taking account of the capital already issued), to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing Partners a preferential right to subscribe to the parts to be issued).

Whenever the managers effect an increase of capital in whole or in part it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the managers is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with legal requirements.

Within the five year period referred to and within the limit of the authorised capital, the managers is further authorised to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or any debt financial instruments on such other terms and conditions as the managers shall consider from time to time to be in the best interest of the company and without reserving to existing Partners a preferential right to subscribe for such instruments or the parts underlying such instruments.

The period or extent of such authority may be extended by the Partners in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 7. Subject to the prior written approval of the partner(s), the managers may redeem all or some of the parts of any class of parts without offering a proportional redemption of parts to the other participants.

If the managers determine to redeem any parts they shall give the holder of the parts such reasonable notice of the redemption as they shall determine.

Each holder of parts shall execute and deliver such documents or instruments or otherwise take such actions as may be required by the Company to give effect to these provisions. Each manager, from time to time, is hereby granted an power of attorney by each holder of parts to execute and deliver any such documents or instruments or take any such actions in the name of and on behalf of such holder of parts to the extent that such holder of parts fails to do so.

Once a part is redeemed the holder of the part shall cease to be entitled to any rights in respect of it (except the right to receive a dividend which has been declared prior to such redemption).

The managers shall either redeem the parts out of distributable reserves or re-issue such parts immediately to new participants. Alternatively, the managers may at their discretion decide to cancel any redeemed parts and are then authorized to take the necessary steps to record the modification of the articles of incorporation of the Company and to publish the modification in accordance with applicable Luxembourg laws.

Art. 8. The Company's parts are freely transferable between existing Partners.

They may only be disposed of to new Partners following the passing of a resolution of the Partners in general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the paid-up corporate capital.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the Company to an end.

Art. 10. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company in respect of their own indebtedness.

Art. 11. The Company is managed by one or several managers (singly the "Manager" and jointly the "Managers"), not necessarily Partners, appointed by the Partners. If several Managers are appointed, they form a board of Managers (the "Board of Managers").

In dealing with third parties, the Manager or Managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorise any acts or operations connected with its object.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers in office at any time. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

The Managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting. Unless otherwise determined by the Managers the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting. The chairman shall always be required to be physically present in Luxembourg unless otherwise determined by the Managers.

A Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting.

A Manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him. He must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.

Written resolutions signed by all the Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Subject to any matters that require approval by the Partners in accordance with Article 13, any Manager can bind the Company by his sole signature for any transaction involving an amount of EUR 25,000 or less. The Manager or Board of

Managers may delegate signatory power to any Manager or third party to bind the Company in the context of a specific transaction.

Art. 12. The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

Art. 13. The Manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

The following matters require prior written approval by the Partner(s):

- any expenditure or investment by the Company or any of its subsidiaries exceeding twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.)
- any sale, transfer or disposal of (including for the avoidance of doubt the granting of security over) the whole or any substantial part of the Company's assets or the assets of any subsidiary of the Company
- formation of any subsidiary by the Company
- amendments of the articles of association of any subsidiary
- dissolution of any subsidiary
- any issue or redemption of any kind of debt and/ or equity securities
- redemption of parts or any class of parts Each Partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The Partners will have the power to appoint the Manager or Managers and to dismiss such Manager or Managers at any time in their discretion without giving reasons.

Art. 15. The Company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year on the 31st of December, the books of the Company shall be closed and the Managers shall prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.

Art. 17. Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

Art. 18. Five per cent (5%) of the net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partners.

The amount stated in the annual inventory for each investment, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses relating to such investment represents the net profit of such investment and of the relevant class of parts tracking such investment. Each part within a given class entitles its holder to a dividend declared in respect of such class of parts. Any dividend declared in respect of a class of parts shall be distributed among the holders of parts of a particular class in proportion to the number of parts each holds within such class. The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realized or unrealized capital losses.

The Managers are authorised to proceed, as often as they deem appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends on each class of parts, subject only to the two following conditions: the Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the decision regarding a distribution of dividends; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

Art. 19. At the time of the winding up of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the Partners.

Art. 20. Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association.

Special provision

The first financial statement shall begin on the date of the incorporation and shall end on December 31, 2010.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

VEREF I INVEST CO 1 S.À R.L., prenamed	<u>2,600 parts</u>
TOTAL:	<u>2,600 parts</u>

The parts have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twenty six thousand Euros (EUR 26,000.-), is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named partner took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at one person.

2) The following person is appointed as manager for an unlimited period:

- Mr Francesco Biscarini, director of companies, born in Perugia, Italy on February 23, 1971, professionally residing at Rue Michel Welter, 22, L2730, Luxembourg.

3) The Company shall have its registered office at 22, rue Michel Welter, L2730 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, which is known to the notary by its first name, last name name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu

La société VEREF I INVEST Co 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous la loi luxembourgeoise, ayant son siège social à 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, par encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

ici représentée par M^e Sabine Hinz, avocate à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé,

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexés au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite (en singulier "l'Associé" et conjointement les "Associés"), une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est la prise des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de bons de souscription, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut fournir à ses succursales et tout autre membre du groupe toute assistance, que ce soit par voie de prêts, garanties ou autres.

La Société peut aussi investir dans et développer de l'immobilier et faire de la gestion immobilière pour son propre compte.

La Société peut emprunter sous toutes les formes.

La Société peut procéder à l'émission des notes, certificats, obligations et autres dettes (y inclus des instruments convertibles) et tout forme de dette convertible ou non-convertible et/ ou titres ou instruments de capital par placement privé.

La Société peut poursuivre toute activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui se révèle utile directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet.

La Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "VEREF I Invest Co 2 S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établie dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la municipalité par une résolution des gérants de la Société. Le siège social pourra être transféré ultérieurement à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des Statuts.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution des gérants de la Société.

Dans l'éventualité où les gérants de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-six mille Euros (26.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts rachetable de classe A et mille trois cent cinquante (1.350) parts rachetables de classe B, chacune d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) par part.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cent quatre-vingt dix-neuf million neuf cent soixante quatorze mille Euros (EUR 199.974.000,-) représenté par les parts rachetable suivants d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) par part:

- un million neuf cent quatre-vingt dix huit mille sept cent cinquante (1.998.750) parts rachetables de classe A
- un million neuf cent quatre-vingt dix huit mille six cent cinquante (1.998.650) parts rachetable de classe B
- deux millions (2.000.000) parts rachetables de classe C
- deux millions (2.000.000) parts rachetables de classe D
- deux millions (2.000.000) parts rachetables de classe E
- deux millions (2.000.000) parts rachetables de classe F
- deux millions (2.000.000) parts rachetables de classe G
- deux millions (2.000.000) parts rachetables de classe H
- deux millions (2.000.000) parts rachetables de classe I
- deux millions (2.000.000) parts rachetables de classe J

Toutes les actions pourront être émises avec une prime d'émission. Les gérant pourront créer ponctuellement les réserves qu'ils jugeront appropriées (en plus des réserves légales) et créeront une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts pourra être décidé par les gérants .

Chaque classe des parts reflète un investissement différent de la Société attribué par les gérants et à chaque classe reviendra les profits et pertes de l'investissement attribué. Toutes les parts de chaque classe sont par ailleurs soumises aux mêmes droits et obligations.

Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication du présent acte, les gérants sont autorisés par la présente à émettre des parts sociales additionnelles et à accorder des options pour souscrire des parts additionnelles aux personnes et aux conditions qu'ils jugeront adéquates jusqu'au montant du capital autorisé (sans prendre en compte le capital déjà émises) (et spécifiquement de procéder en la matière sans réserver un droit préférentiel aux associés existants en vue de la souscription aux parts à émettre).

Lorsque les gérants effectuent une augmentation de capital, en entier ou en partie, ils seront tenus de prendre les mesures nécessaires pour amender cet article afin d'enregistrer le changement, et les gérants sont autorisés à prendre ou à autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de tels amendements conformément aux exigences légales.

Dans le délai de cinq ans prévu par le présent article et le respect des limites relatives au capital autorisé, les gérants sont autorisés à émettre des obligations convertibles ou instruments assimilées ou obligations avec droits de souscription ou tout autre instrument convertible aux personnes, aux prix de conversion et aux conditions générales que gérants

jugeront servir au mieux les intérêts de la société et sans réserver aux associés existants un droit préférentiel de souscrire de tels instruments ou les parts sociales sous-jacentes à de tels bons de souscription.

La période ou l'étendue de cette faculté peut être prorogée ou accrue par les associés en assemblée générale de temps en temps de la manière requise pour l'amendement de ces statuts.

Art. 7. Sous condition d'agrément écrite des associé(s) les gérant peuvent décider de racheter, intégralement ou partiellement, les parts de chaque classe sans offrir de rédemption proportionnelle des parts aux autres associés.

Si le gérants décide du rachat des parts, ils donneront au détenteurs de ces parts, un préavis de rachat qu'ils jugeront raisonnable.

Chaque associé exécutera ou remettra tout document ou instrument ou prendra toute mesure tels que requis par la Société afin de permettre la prise d'effet de ces dispositions. Chaque gérant de temps à autre de la Société est par la présente, investi, d'une procuration par chacun des associés afin d'exécuter ou de remettre tout document ou instrument ou de prendre toute mesure au nom et pour le compte de ce associé dans la mesure où ce dernier associé néglige de le faire.

Lorsqu'une part est rachetée, le vendeur de cette part perd tous les droits y afférents (à l'exception du droit de percevoir un dividende qui a été déclaré avant ce rachat).

Les gérants procéderont au rachat de parts par l'utilisation des réserves distribuables ou par la réémission immédiate de ces parts à de nouveaux associés. Autrement, les gérants peuvent, à leur propre discrétion, décider l'annulation des parts rachetées et il leur est dès lors permis de prendre toute action afin d'enregistrer la modification des Statuts de la Société et de publier cette modification conformément à la législation luxembourgeoise en vigueur.

Art. 8. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société en raison de leurs dettes.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (en individuellement le "Gérant" et collectivement les "Gérants"), Associés ou non, nommés par l'assemblée des Associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le ou les Gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des Gérants en fonction au moment de la résolution. En cas de partage de voix, un président du Conseil de Gérance qui pourra être nommé n'aura pas de vote prépondérant.

Les Gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les Gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est considérée avoir été tenue au lieu où le président a initié la réunion. Le président est toujours requis d'être physiquement présent à Luxembourg sauf décision contraire des Gérants.

Un Gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un Gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne.

Un Gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le Gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par les Gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, télécopie ou tous moyens similaires de communication.

Sauf les sujets pour lesquels l'agrément des Associé(s) est requise en application de l'article 13, chaque Gérant peut engager la Société par sa seule signature pour toute transaction d'une valeur de EUR 25,000 ou moins. Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, peut déléguer le pouvoir de signature à tout Gérant ou à tout tiers dans le contexte d'une transaction spécifique.

Art. 12. La société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilités et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes, actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou

occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes, actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

Art. 13. Le ou les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient.

Les sujets suivants requièrent un agrément écrit préalable des associé(s):

- les dépenses ou investissements par la Société ou ses filiales pour un montant qui excède vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000);

- toute vente, transfert ou aliénation (y compris pour éviter toute confusion la mise en nantissement) de tout ou d'une partie substantielle des actifs de la Société or de chaque succursale;

- la constitution d'une filiale par la Société

- la modification des statuts d'une filiale;

- la dissolution d'une filiale;

- l'émission ou le rachat de toute instrument de dette ou de capital;

- le rachat des parts ou d'une classe de parts

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les Gérants sont nommés par les Associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le ou les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi que le bilan.

Art. 17. Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des Associés.

Le montant indiqué dans l'inventaire pour chaque investissement, après déduction des frais généraux, de l'amortissement et de tout autres charges relatives à l'investissement représente le profit net de cet investissement et le profit net de la classe de parts qui reflète cet investissement. Chaque part d'une classe donne droit pour son détenteur au dividende déclaré relative à cette classe de parts. Un dividende déclaré pour une classe de parts sera distribué aux associés en proportion du nombre des parts que chacun détient dans cette classe. Tous les détenteurs des parts émises avec une prime d'émission pourront recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émissions payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émissions aux associés détenteurs de ces parts ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins values réalisées ou latentes.

Le Gérants sont autorisés à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux conditions suivantes: les Gérants ne peuvent prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date dudit décisions des Gérants; les comptes intérimaires, qui ne pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition spéciale

Le premier exercice comptable commence le jour de la constitution et fini le 31 décembre 2010.

Souscription

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

VEREF I INVEST CO 1 S.À.R.L. 2.600 PARTS
 TOTAL 2.600 parts sociales

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de vingt six mille Euros (26.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à une personne.

2) Est nommé gérant pour une période indéterminée:

- M. Francesco Biscarini, gérant des sociétés, né à Perugia (Italie) le 23 février 1971, avec résidence professionnelle à 22 rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

3) Le siège social de la Société est établi à 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au représentant des comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ledit représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sabine Hinz, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11918. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010135662/427.

(100154806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Lux Magnet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 83.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010134759/9.

(100153715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Extension S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 3, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.957.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 30 juin 2008 de la société anonyme EXTENSION SA tenue à WEISWAMPACH que:

Le mandat des administrateurs:

- Monsieur SCHAUS Ralph demeurant à B-4780 ST VITH, An der Höhe 6

- Madame SCHAUS Dorothea demeurant à B-4700 EUPEN, Schönfelder Weg 167

- Monsieur SCHAUS Günther demeurant à B-4780 ST VITH, Klosterstrasse 36

- Madame SCHAUS Catherine demeurant à B-4780 RECHT, Sankt Vither Weg 59

et le mandat du commissaire aux comptes:

- Madame THANNEN Catharina demeurant à B-4780 ST VITH, Klosterstrasse 36

et le mandat de l'administrateur délégué:

- Monsieur SCHAUS Günther demeurant à B-4780 ST VITH, Klosterstrasse 36

ont été reconduits pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2013 qui se tiendra dans l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 30 juin 2008.

FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK SARL

Bureau Comptable et Fiscal

Référence de publication: 2010135974/24.

(100155754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Luxcartera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.734.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134761/10.

(100154252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

M&G Real Estate Finance 1 Co, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.941,98.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.184.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134764/11.

(100153998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Maxmathal Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010134765/11.

(100153981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Mozaica Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 108.244.

EXTRAIT

Il en résulte d'une décision du Conseil de Gérance en date du 22 février 2010 que le siège social de la société a été transféré de:

25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

à

208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010134767/16.

(100154100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Madera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 137.549.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 juillet 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 03 août 2010.

Référence de publication: 2010134769/11.

(100154361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Wombats Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 156.468.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the second day of November.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1) Mr Praschinger Marcus, contractor, born in Vienna on the 14th day of October 1968, residing in Mühlfeldgasse, 3, AU-2351 Wiener Neudorf,

2) Mr Dimitriewicz Alexander, contractor, born in Vienna on the 9th day of August 1968, residing in Kernstrasse 9/4, AU-1120 Wien, Meidling

both here represented by Ms Céline BESSIN, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of two proxies dated October 27, 2010,

which will remain annexed to the present deed.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration.

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of Wombats Partners S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto. .

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies of the group.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by THIRTY-ONE THOUSAND (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Each share entitles the shareholder to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

Each shareholder is also entitled to a fraction of the Company's share premium on a pro rata basis according to the number of shares held in the Company's capital by the shareholder.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Wednesday day of April at 11.00 and the first time in the year 2012.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2011.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing parties, represented as stated hereabove, declare that the THIRTY-ONE THOUSAND (31,000) shares have been subscribed to as follows:

1. Mr. Praschinger Marcus prenamed: fifteen thousand and five hundred shares (15,500).
 2. Mr. Dimitriewicz Alexander prenamed: fifteen thousand and five hundred shares (15,500).
- TOTAL: thirty-one thousand shares (31,000).

The shares have been paid up to the extent of 25% by payment in cash, so that the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO (7,750.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand three hundred Euro (1,300.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at five and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2016:
 - Mr Alberto Morandini, company director, born in Pétange (L) on 9 February 1968, residing professionally in 41 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
 - Mrs Valérie Emond, fiscalist, born in Saint-Mard (B) on 30 August 1973, residing professionally in 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
 - Mr Geoffrey Henry, expert-comptable, born in Chênée (B) on 5 May 1972, residing professionally in 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
 - Mr Paul Antony Le Marquand, companies director, born in Jersey on 7 December 1967, residing professionally at Third Floor, Mielles House, La Rue des Mielles, St Helier, JE2 3QD, Jersey.
 - Mrs Lynda Jayne Vautier, companies director, born in Jersey on 10 March 1965, residing professionally at Third Floor, Mielles House, La Rue des Mielles, St Helier, JE2 3QD, Jersey.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2016:

ODD Financial Services S.A., with registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (RCS Luxembourg B 41.014).

- 4.- The registered office of the company is established in 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendzehn, am zweiten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard LECUIT, im Amtswohnsitz zu Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

1) Herr Praschinger Marcus, Unternehmer, geboren in Wien am 14. Oktober 1968, wohnhaft in Mühlfeldgasse, 3, AU-2351 Wiener Neudorf,

2) Herr Dimitriewicz Alexander, Unternehmer, geboren in Wien am 9. August 1968, wohnhaft in Kernstrasse 9/4, AU-1120 Wien, Meidling,

beide hier vertreten durch Fräulein Céline BESSIN, Privatbeamtin, wohnhaft zu Luxemburg,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 27. Oktober 2010, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt.

Diese Komparten, vertreten wie vorbenannt, ersuchten den amtierenden Notar nachfolgenden durch alle Komparten vereinbarten Gesellschaftsvertrag einer anonymen Gesellschaft zu beurkunden wie folgt:

Titel I. Bezeichnung, Gesellschaftssitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird eine anonyme Gesellschaft gegründet unter der Bezeichnung Wombats Partners S.A..

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Falls aussergewöhnliche politische oder wirtschaftliche Ereignisse eintreten oder unmittelbar bevorstehen, welche die normale Tätigkeit dieses Sitzes oder die Kommunikation dieses Sitzes mit dem Ausland gefährden, kann die provisorische Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Ausland erklärt werden, dies solange bis zur vollständigen Beendigung der anormalen Umstände. Eine solche Entscheidung wird die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft nicht beeinträchtigen. Die Erklärung betreffend den Verleg des Gesellschaftssitzes wird Dritten durch das Gesellschaftsorgan mitgeteilt, das unter den gegebenen Umständen am besten hierfür geeignet ist.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer gegründet.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen gleich in welcher Form in anderen entweder luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann insbesondere Immobilien erwerben und alle Arten von Wertpapieren, entweder durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder auf sonst eine Weise veräußern.

Die Gesellschaft kann auch alle Patente und andere Rechte dieser Patente erwerben oder verwalten.

Die Gesellschaft kann die Aufnahme und die Gewährung von Anleihen und Darlehen vornehmen, Vorschüsse oder Garantien an Gesellschaften der Gruppe gewähren.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, industriellen oder finanziellen Operationen sowie alle Überträge von beweglichem und unbeweglichem Eigentum durchführen, welche notwendig sind zur Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes.

Titel II. Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital wurde festgesetzt auf EINUND DREISSIGTAUSEND EURO (31.000,- EUR) eingeteilt in EINUND DREISSIG TAUSEND (31.000) Aktien mit einem Nominalwert von je EINEM EURO (1,- EUR).

Das gezeichnete Gesellschaftskapital kann aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlussfassung der Generalversammlung der Aktionäre in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen.

Die Aktien können als Namens- oder Inhaberaktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann den Wiederkauf ihrer eigenen Aktien unter den gesetzlich gegebenen Bedingungen veranlassen.

Jede Aktie berechtigt den Aktionär zu einem Bruchteil des Vermögens der Gesellschaft und die Gewinne in direktem Verhältnis zur Anzahl der bestehenden Anteile.

Jeder Aktionär hat auch Anrecht auf einen Teil der Agio der Gesellschaft nach der Anzahl der Aktien im Grundkapital der Gesellschaft die er besitzt.

Titel III. Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Rat mit wenigstens drei Mitgliedern, Teilhaber oder nicht, verwaltet, die von der Generalversammlung der Aktionäre für eine Zeitspanne genannt sind, die nicht mehr als sechs Jahre betragen kann. Sie können zu jeder Zeit von der Generalversammlung wiedergewählt oder abberufen werden.

Die Zahl der Verwalter und die Dauer ihres Mandates werden von der Generalversammlung der Gesellschaft festgesetzt.

Im Falle einer unbesetzten Stelle im Verwaltungsrat haben die bleibenden Verwalter das Recht diese provisorisch zu besetzen, die getroffene Entscheidung wird in der nächsten Versammlung ratifiziert.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt eines seiner Mitglieder zum Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat tagt auf Einberufung des Vorsitzenden oder auf Anfrage von zwei Verwaltungsratsmitgliedern.

Die vom Verwaltungsrat getroffenen Entscheidungen und Beschlüsse sind nur gültig wenn die Mehrheit der Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Eine Vertretung unter Verwaltungsratsmitgliedern ist möglich und kann durch Brief, Telegramm, Telex oder Fax erfolgen.

In Dringlichkeitsfällen können die Verwaltungsratsmitglieder per Brief, Telegramm, Telex oder Fax ihre Stimme abgeben.

Die Beschlüsse werden durch Stimmenmehrheit getroffen.

Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 8. Dem Verwaltungsrat obliegen die weitreichendsten Befugnisse zur Durchführung aller Verwaltungshandlungen und Beschlüsse, die sich im Rahmen des im vorhergehenden Artikel 4 erläuterten Gesellschaftszweckes befinden.

Er ist zu allen Handlungen ermächtigt, die nicht ausschliesslich durch das Gesetz und die Statuten der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt unter den vom Gesetz vorgesehenen Bedingungen, Dividendenvorschüsse auszu zahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird in allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Unterschrift eines Delegierten des Verwaltungsrates verpflichtet, unbeschadet der Beschlüsse betreffend die Erteilung von Untervollmachten und Mandate, welche vom Verwaltungsrat im Rahmen von Artikel 10 der Satzung erteilt werden.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann die Geschäftsführung an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder übertragen, welche als Delegierte des Verwaltungsrates ernannt werden.

Der Verwaltungsrat kann auch die Geschäftsführung ganz oder teilweise an einen oder mehrere Direktore übertragen oder einem oder mehreren Bevollmächtigten besondere Vollmachten erteilen. Bei dem Bevollmächtigten oder Direktor muss es sich nicht unbedingt um ein Verwaltungsratsmitglied oder Aktionär handeln.

Art. 11. Alle gerichtlichen Streitigkeiten der Gesellschaft, sei es als Kläger oder als Angeklagter, werden vom Verwaltungsrat verfolgt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch eines hierzu ermächtigten Mitgliedes vertreten ist.

Titel IV. Überwachung

Art. 12. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Kommissaren überwacht. Sie setzt ihre Zahl, Vergütung und die Dauer ihres Mandates fest, welches nicht mehr als sechs Jahre betragen kann.

Sie können zu jedem Zeitpunkt wiedergewählt oder abberufen werden.

Titel V. Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung tagt innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes, an dem in den Einberufungen angegebenen Ort, am zweiten Mittwoch des Monats April eines jeden Jahres um 11.00 Uhr und zum ersten Male im Jahre 2012

Falls dieses Datum ein gesetzlicher Feiertag ist, tagt die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Arbeitstag.

Wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und erklären, von der Tagesordnung Kenntnis genommen zu haben, kann die Generalversammlung auch ohne vorherige Einberufung stattfinden.

Titel VI. Geschäftsjahr, Aufteilung des Gewinns

Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Das erste Geschäftsjahr erstreckt sich ausnahmsweise über die Zeit von der Gründung der Gesellschaft an bis zum 31. Dezember 2011.

Art. 15. Der positive Überschuss des Jahresabschlusses, nach Abzug der Sozialbeiträge und Abschreibungen bildet den Nettogewinn der Gesellschaft. Diesem Gewinn werden fünf Prozent für die Erstellung eines legalen Reservefonds entnommen; diese Entnahme ist nicht mehr erforderlich, wenn die Reserve ein Zehntel des Gesellschaftskapitals beträgt,

muss jedoch wieder aufgenommen werden, wenn zu einem gewissen Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer, auf den Reservefonds zurückgegriffen wurde.

Die Generalversammlung kann darüberhinaus über den Saldo verfügen.

Titel VII. Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann auf Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden.

Bei Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, deren Befugnisse und Entgelt sie bestimmt.

Titel VIII. Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Für alle in den vorliegenden Statuten nicht erfassten Punkte beziehen sich die Parteien auf die Bestimmungen des luxemburger Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften wie deren Abänderungen, denen sie sich unterwerfen.

Zeichnung und Einzahlung

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, handelnd wie vorstehend, die ausgegebenen Aktien wie folgt zu zeichnen:

- 1) Herr Praschinger Marcus, vorgeannt: fünfzehntausend fünf hundert Aktien (15.500)
 - 2) Herr Dimitriewicz Alexander, vorgeannt: fünfzehntausend fünf hundert Aktien (15.500)
- TOTAL: einunddreissig tausend Aktien (31.000)

Das gezeichnete Kapital wurde zu 25% in bar eingezahlt, somit verfügt die Gesellschaft ab sofort über einen Betrag von SIEBENTAUSEND SIEBENHUNDERTFÜNFZIG EURO (7.750,- EUR) worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Schätzung und Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr ein tausend drei hundert Euro (1.300,- EUR).

Ausserordentliche Hauptversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekannten und fassten einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf fünf und die Zahl der der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Zu Verwaltungsratsmitgliedern, deren Mandate bei der Generalversammlung des Geschäftsjahres 2016 enden, wurden bestellt:
 - Herr Alberto Morandini, Direktor, geboren in Petingen, am 9. Februar 1968, beruflich wohnhaft in 41 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxemburg.
 - Fräulein Valérie Emond, Fiskalistin, geboren in Saint-Mard (Belgien) am 30. August 1973, beruflich wohnhaft in 41 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxemburg.
 - Herr Geoffrey Henry, expert-comptable, geboren in Chênée (Belgien) am 5. Mai 1972, beruflich wohnhaft in 41 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxemburg.
 - Herr Paul Antony Le Marquand, companies director, geboren in Jersey am 7. Dezember 1967, beruflich wohnhaft in Mielles House, La Rue des Mielles, drittes Stockwerk, St Helier, JE2 3QD, Jersey.
 - Frau Lynda Jayne Vautier, companies director, geboren in Jersey am 10. März 1965, beruflich wohnhaft in Mielles House, La Rue des Mielles, drittes Stockwerk, St Helier, JE2 3QD, Jersey.

3) Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wurde bestellt:

ODD Financial Services S.A., mit Sitz in 41 boulevard du Prince Henri, L1724 Luxemburg (RCS Luxemburg B 41.014).

4) Die Anschrift der Gesellschaft lautet 41 boulevard du Prince Henri, L1724 Luxemburg.

Der amtierende Notar, welcher Kenntnis der englischen Sprache hat, bestätigt dass auf Wunsch der Komparenten vorliegende Urkunde in englischer Sprache gehalten ist gefolgt von einer deutsche Übersetzung, und dass im Falle von Unstimmigkeiten zwischen der englischen und der deutschen Fassung, die englische Fassung massgebend ist.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben diese mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. BESSIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48230. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 10. November 2010.

Référence de publication: 2010148715/311.

(100170515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Mandataria Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 56.810.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman notaire de résidence à L-Differdange en date du 4 novembre 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 34 du 28 janvier 1992.

- Modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg en date du 4 décembre 2001, publié au Mémorial C n° 483 du 27 mars 2002

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 octobre 2009 à Luxembourg, que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

Nomination jusqu'en 2014 au mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Jean FABER, demeurant professionnellement à 15, boulevard Roosevelt L-2450 Luxembourg,

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Pour la société

MANDATARIA IMMOBILIERE S.A.

Fiduciaire Fernand Faber

Référence de publication: 2010134770/19.

(100154339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

MILLROY (Soparfi) G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 136.705.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010134771/9.

(100154125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Norden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.135.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/10/2010.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2010134773/12.

(100154058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

NGF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 133.735.

—
EXTRAIT

En date du 8 octobre 2010, le Conseil d'administration en qualité d'administrateur, coopte Monsieur Pedro GONCALVES, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, en remplacement de Roberto DE LUCA. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à son élection définitive.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010134775/15.

(100153854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Nobilis Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 64.709.

—
EXTRAIT

En date du 31 juillet 2010, le conseil de gérance a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2010.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010134776/13.

(100153814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Now Pharm A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 72.948.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/10/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010134777/12.

(100154057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Ourania Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 155.871.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten.

On the twenty-ninth of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company under the laws of the British Virgin Islands BRIGHT GLOBAL S.A., having its registered office in PO Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (*société anonyme*) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company (*société anonyme*), under the name of OURANIA HOLDING S.A. (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose for which the company is founded is the holding and the development of intellectual rights of any nature as well as the grant of utilization license of the latter; the company will also be able to develop all activities of research and development aiming at optimizing the value of these rights.

The purposes for which the company is founded is also the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies.

The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Social Capital, Shares

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 40,000 (forty thousand Euro), represented by 40,000 (forty thousand) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) per share each.

These shares are divided as follows:

- 31,000 (thirty one thousand) class A shares;
- 1,000 (one thousand) class B shares;
- 1,000 (one thousand) class C shares;
- 1,000 (one thousand) class D shares;
- 1,000 (one thousand) class E shares;
- 1,000 (one thousand) class F shares;
- 1,000 (one thousand) class G shares;
- 1,000 (one thousand) class H shares;
- 1,000 (one thousand) class I shares;
- 1,000 (one thousand) class J shares.

Any reference made hereinafter to the "shares" shall be constructed as a reference to the Class A and/or B and/or C and/or D and/or E and/or F and/or G and/or H and/or I and/or J Shares, depending on the context and as applicable.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

The share capital of the company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the reverse alphabetical order), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general

meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner requires for amendment of the articles of incorporation provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of Shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the thirteenth day of June at 11:00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Any decision of purchase or sale of intellectual properties or participations must be taken by the general meeting of shareholders by a simple majority.

Any act of disposal concerning participations owned by the Company requires the prior approval of the shareholders' meeting.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of

directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-one December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

The holders of Class A, B, C, D, E, F, G, H, I and J Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred allocation representing 0.25% of the nominal value of the shares issued by the Company. All remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be attributable to the holders of Class J Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class I Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A, B, C, D, E, F, G, H and I Shares

In the case where there shall no longer be any Class I and J Shares outstanding in the Company, the holders of Class H Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A, B, C, D, E, F, G and H Shares.

In the case where there shall no longer be any Class H, I and J Shares outstanding in the Company, the holders of Class G Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A, B, C, D, E, F and G Shares.

In the case where there shall no longer be any Class G, H, I and J Shares outstanding in the Company, the holders of Class F Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A, B, C, D, E and F Shares.

In the case where there shall no longer be any Class F, G, H, I and J Shares outstanding in the Company, the holders of Class E Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A, B, C, D and E Shares.

In the case where there shall no longer be any Class E, F, G, H, I and J Shares outstanding in the Company, the holders of Class D Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A, B, C and D Shares.

In the case where there shall no longer be any Class D, E, F, G, H, I and J Shares outstanding in the Company, the holders of Class C Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A, B and C Shares.

In the case where there shall no longer be any Class C, D, E, F, G, H, I and J Shares outstanding in the Company, the holders of Class B Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A and B Shares.

In the case where there shall no longer be any Class B, C, D, E, F, G, H, I and J Shares outstanding in the Company, the holders of Class A Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Definitions

Art. 19. Available amount: Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles

X. Final clause - Applicable law

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2010.
- 2) The first Annual General Meeting shall be held in 2011.

Subscription and Payment

All the 40,000 (forty thousand) Class A, B, C, D, E, F, G, H, I and J shares have been subscribed by the company under the laws of the British Virgin Islands BRIGHT GLOBAL S.A., prenamed.

All these shares have been fully paid up by payment in cash, so that the sum of EUR 40,000 (forty thousand Euro) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at one thousand seven hundred euros.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1.- The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following are appointed as directors:
 - Mrs. Céline PIGNON, born in Metz (France) on March 27, 1977, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg
 - Mr. Benoît BAUDUIN, born in Messancy (Belgium) on March 31, 1976, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg
 - Mr. Olivier LIEGEOIS, born in Bastogne (Belgium) on October 27, 1976 with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg
- 3.- Has been appointed as auditor:
 - The limited liability company REVICONSULT S.à r.l., having its registered office in L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, R.C.S. Luxembourg number B 139013.
- 4.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2016.
- 5.- The head office of the company shall be fixed at 1, rue de Glacis, L1628 Luxembourg.
- 6.- The Board of Directors is authorized to appoint one or several of its Members as delegates of the Board.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy-holder, he signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le vingt-neuf septembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à PO Box 3161, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante ayant requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de OURANIA HOLDING S.A. (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la détention et le développement de droit intellectuels de toute nature ainsi que la concession de licence d'utilisation de ces derniers; la société pourra également développer toutes activités de recherche et développement visant à permettre de valoriser au mieux ces droits.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 40.000,- (quarante mille Euros) représenté par 40.000 (quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Ces actions se divisent comme suit:

- 31.000 (trente et un mille) actions de classe A;
- 1.000 (mille) actions de classe B;
- 1.000 (mille) actions de classe C;
- 1.000 (mille) actions de classe D;
- 1.000 (mille) actions de classe E;
- 1.000 (mille) actions de classe F;
- 1.000 (mille) actions de classe G;
- 1.000 (mille) actions de classe H;

- 1.000 (mille) actions de classe I;
- 1.000 (mille) actions de classe J.

Toute référence faite aux "actions" ci-après devra être formulée en tant que référence à la Classe d'actions A et/ou B et/ou C et/ou D et/ou E et/ou F et/ou G et/ou H et/ou I et/ou J, dépendant du contexte.

Chaque action procure une voix à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital de la société peut être réduit par l'annulation d'actions, voire d'une ou de plusieurs classes d'actions par le remboursement et l'annulation de toutes les actions émises dans la (les) classe(s) concernée(s). L'annulation et le remboursement de classes d'actions devra être réalisé dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe J).

Dans le cas d'une réduction de capital par remboursement et annulation d'une classe d'actions (dans l'ordre alphabétique inversé), la classe d'actions concernée donnera droit à ses propriétaires, au prorata de leur participation dans cette classe, au Montant Disponible (limité toutefois au Montant Total d'Annulation, tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires). Chaque propriétaire d'actions de la classe concernée aura le droit de recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque action annulée de la classe concernée.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'actions émises dans la classe d'actions à annuler et rembourser.

Le Montant Total d'Annulation devra être déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des comptes intérimaires. Le Montant Total d'Annulation des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B, et A sera le Montant Disponible de la classe d'actions concernée au moment de l'annulation de la classe d'action à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne peut jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Une fois les actions de la classe concernée annulées et remboursées, la Valeur d'Annulation par Action devient due et payable par la Société.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires **Décisions de l'actionnaire unique**

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Tout acte de disposition sur les participations détenues par la société requiert l'accord préalable de l'Assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Toute décision d'achat ou de vente d'une participation ou d'un droit intellectuel au sens large doit être prise par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Les détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E, F, G, H, I et J bénéficieront d'un droit garanti de percevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0.25% de la valeur nominale des actions émises par la société. Les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, seront attribués aux détenteurs d'actions de Classe J.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe J dans la société, les détenteurs d'actions de Classe I bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E, F, G, H et I.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe I et J dans la société, les détenteurs d'actions de Classe H bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E, F, G et H.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe H, I et J dans la société, les détenteurs d'actions de Classe G bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E, F et G.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe G, H, I et J dans la société, les détenteurs d'actions de Classe F bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E et F.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe F, G, H, I et J dans la société, les détenteurs d'actions de Classe E bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires

disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D et E.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe E, F, G, H, I et J dans la société, les détenteurs d'actions de Classe D bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C et D.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe D, E, F, G, H, I et J dans la société, les détenteurs d'actions de Classe C bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B et C.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe C, D, E, F, G, H, I et J dans la société, les détenteurs d'actions de Classe B bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A et B.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe B, C, D, E, F, G, H, I et J dans la société, les détenteurs d'actions de Classe A bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Définitions

Art. 19. Montant Disponible: signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris des bénéfices reportés) augmentés (i) de la prime d'émission et des autres réserves librement distribuables et (ii) suivant les cas, du montant de la réduction de capital et de la réserve disponible en relation avec la classe d'actions à annuler, mais réduits par (i) les pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout autre montant à placer en réserve en conformité avec les prescriptions de la loi ou des présent statuts, chaque fois sur base de la situation intérimaire adéquate de sorte que:

$$MD = (BN + R + RC) - (P + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = Bénéfices nets (en ce compris les Bénéfices reportés)

R= primes d'émission ainsi que toute autre réserve librement distribuable

RC = Montant de la réduction de capital ainsi que de la réserve légale en relation avec la classe d'action à annuler

P = pertes (en ce compris les pertes reportées)

RL = montant à placer en réserve en conformité avec les prescriptions de la loi ou des présents statuts.

X. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 20. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

Souscription et Libération

Toutes les 40.000 (quarante mille) actions ont été souscrites par la société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., préqualifiée.

Toutes les actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 40.000,-(quarante mille Euros) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cents euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Céline PIGNON, née le 27 mars 1977 à Metz (France) et demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique) et demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Monsieur Olivier LIEGEOIS, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique) et demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée REVICONSULT S.à r.l., ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, R.C.S. Luxembourg numéro B 139013.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

5.- Le siège social est fixé au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 octobre 2010. Relation GRE/2010/3345. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 8 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134117/593.

(100152730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Nutricconcept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4974 Dippach, 5, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 130.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010134779/11.

(100153963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Techmek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 75.488.

- Constituée en date du 19 avril 2000 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n°583 du 16 août 2000.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 9 mars 2009 que Madame Mara DE BIASI, expert-comptable, née le 9 février 1973 à CH-DELEMONT et demeurant professionnellement à CH-6830 CHIASSO, Via V. d'Alberti, 4, a été nommée comme administrateur en remplacement de Madame Sandra TREVITO démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Le mandat de Madame Mara DE BIASI sera à confirmer lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Conformément à l'article 6 des statuts de la société, la nouvelle administratrice Madame Mara DE BIASI est autorisée d'engager la société par la signature individuelle.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Pour la société *TECHMEK S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010134845/19.

(100154341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Olympia Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 52.789.

L'adresse de l'administrateur Arnaud Beyssen est la suivante : 8, Rue Perignon, 75007 Paris, France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134781/10.

(100154325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Orion Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.550,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.055.

EXTRAIT

En date du 30 septembre 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Frank Walenta en tant que gérant B est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Robin Naudin ten Cate, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat.

Il convient également de noter que l'adresse professionnelle de Mme Marjoleine van Oort, administrateur B, sera désormais au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010134782/18.

(100153778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

P.N. Seafood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.047.

Les comptes annuels au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *P.N. SEAFOOD S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010134784/11.

(100154137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Premiere Global Services International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 143.864.

Extrait des résolutions écrites prises par l'actionnaire unique en date du 1^{er} août 2010

L'actionnaire à décide:

- D'accepter la démission de Annick Magermans à la fonction de Gérante de catégorie B du Conseil de Gérance avec effet au 1^{er} août 2010

- De nommer Bertrand De Fays né le 12 juillet 1981 à Bruxelles en Belgique, demeurant au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, à la fonction de Gérant de catégorie B du Conseil de Gérance avec effet au 1^{er} Août 2010
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11.10.2010.
Référence de publication: 2010134786/15.
(100153743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

CEP III Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.769.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 23 Septembre 2010:

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 23 Septembre 2010:

- que l'assemblée a accepté la démission de:

- * Mr Christopher Finn,
- * Mr David M. Rubenstein,
- * Mr Sam Block III

de leur fonction de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 23 Septembre 2010.

- que l'assemblée a nommé:

* Mme Véronique Cochais-Widmer, de nationalité française, née le 11 décembre 1962 à Courbevoie, France, avec adresse professionnelle au 112 Avenue Kléber, 75 116 Paris, France,

* Mr Jens Hoellermann, de nationalité allemande, né le 26 Juillet 1971 à Oberhausen, Allemagne, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

* Melle Maria Carmen Vélaz Moliner, de nationalité espagnole, née le 9 Janvier 1973 à Zaragosse, Espagne avec adresse professionnelle 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

comme nouveaux commissaires aux comptes de la Société avec effet au 23 Septembre 2010 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Octobre 2010.

CEP III Investments S.C.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010136283/28.

(100154610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Lendit Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 66.356.

—
Il résulte des résolutions prises par les Actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 septembre 2010 que:

- La démission de Madame Isabelle JACQUOT et de Messieurs Max GALOW1CH et Charles A. DILLEY de leur mandat d'Administrateur est acceptée.

- La démission de LUX-AUDIT S.A. de son mandat de Commissaire aux comptes est acceptée.

- Monsieur Dieter GROZINGER DE ROSNA Y, avocat à la Cour, né le 22 mai 1960 à Neuenburg am Rhein (Allemagne), demeurant professionnellement 105, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg, est nommé Administrateur.

- Monsieur Marco FRITSCH, avocat à la Cour, né le 18 janvier 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement 105, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg, est nommé Administrateur.

- Madame Sylvie PORTENSEIGNE, juriste, née le 10 mai 1962 à Nancy (France), demeurant professionnellement 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, est nommée Administrateur.

- Monsieur Eric BARAKOWSKY, comptable, né le 2 juillet 1978 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, est nommé Commissaire aux Comptes.

- Le mandat des Administrateurs du Commissaire aux Comptes nouvellement élus prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010..

- Le siège social de la société est transféré au 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010136075/26.

(100155875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Partelcom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 71.866.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2010134787/12.

(100154317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Patagonia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 112.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010134788/11.

(100154276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

**Trifolion Echternach association sans but lucratif, Association sans but lucratif,
(anc. Centre Culturel et Touristique Echternach (CCTE), association sans but lucratif).**

Siège social: L-6486 Echternach, Porte Saint-Willibrord.

R.C.S. Luxembourg F 7.037.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 juin 2010 que:

- La dénomination de l'association Centre Culturel et Touristique Echternach (CCTE), association sans but lucratif a été modifiée en Trifolion Echternach association sans but lucratif et en conséquence l'article 2 des statuts a été modifié pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. L'association à vocation nationale et européenne est dénommée "Trifolion Echternach association sans but lucratif", ci-après dénommée "l'association".

Le texte actuel de l'article 16 premier alinéa des statuts a été remplacé par le texte suivant:

Art. 16. Premier alinéa. L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de 15 membres au plus. Trois des membres du conseil d'administration seront à élire par l'Assemblée générale parmi les candidats proposés par le Conseil Communal de la Ville d'Echternach, qui soumettra une liste des candidats à l'assemblée générale. Les autres membres sont élus parmi tous les autres candidats posant leur candidature.

Le texte actuel de l'article 17 des statuts a été complété par le texte suivant:

Art. 17. Le Ministère de la Culture et le Ministère du Tourisme peuvent chacun procéder à la nomination d'un représentant, lequel aura le droit d'assister aux réunions du Conseil d'administration de l'association avec une voix consultative.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010136402/28.

(100155348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

PSC Sàrl, Patrick Schmit - Computer and Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7480 Tuntange, 1F, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.401.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134789/10.

(100153611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Aquarium Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.031.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-trois septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Mylène Basso, employée privée, avec adresse professionnelle au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, "le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société FLOCKTON INTERNATIONAL CORP., société de droit panaméen, ayant son siège social à East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank, Building 2nd floor, Panama (République de Panama);

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 21 septembre 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La société AQUARIUM INVESTMENTS S.A., ayant son siège social au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134 031, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 29 novembre 2007, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 29 décembre 2007, numéro 3019;

2. Le capital social de la société s'élève à € 31.000,- (trente et un mille Euro) représenté par 310 (trois cent dix) actions de valeur nominale de € 100 (cent Euro).

3. L'Actionnaire unique s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société AQUARIUM INVESTMENTS S.A.;

4. L'Actionnaire unique approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes ainsi que l'annexe, pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009;

5. L'Actionnaire unique approuve le Bilan de liquidation et le compte de Profits et Pertes au 30 août 2010;

6. L'Actionnaire unique accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes;

7. L'Actionnaire unique a l'intention de dissoudre la société avec effet immédiat;

8. En sa qualité de liquidateur de la Société AQUARIUM INVESTMENTS S.A., le mandant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute, clôturant ainsi la dissolution;

9. Les livres et documents de la société AQUARIUM INVESTMENTS S.A. seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. BASSO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41984. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010137288/47.

(100156603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Sefipar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 28.854.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de publication de l'assemblée générale extraordinaire - clôture de liquidation du 12 octobre 2010

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SEFIPAR S.A." en liquidation, (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 28854, constituée suivant acte reçu en date du 31 août 1988, publié au Mémorial C numéro 310 du 24 novembre 1988, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signé: John Seil, Alexia Uhl, Jean Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 octobre 2010. Relation: GRE 2010/3414. Reçu soixante-quinze euros. 75,00€.

Le Receveur (signé) : G. SCHLINK.

Junglinster, le 14 octobre 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

Référence de publication: 2010136751/27.

(100156536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Pfizer Shareholdings Intermediate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.997.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 septembre 2010.

Référence de publication: 2010134793/10.

(100153741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

PM France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.099.

—
EXTRAIT

En date du 10 septembre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Jorrit Cromptoets, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 1^{er} septembre 2010.
- La démission de Valérie Turri, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 1^{er} septembre 2010.
- Ivo Hemelraad, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2010 et ce pour une durée indéterminée.
- Marjoleine Van Oort, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010134795/18.

(100153781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Lex Life & Pension S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 36.790.

En date du 13 septembre 2010, l'assemblée générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de Monsieur Larus Finnbogason en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 29 juin 2010;

De renouveler les mandats de Monsieur Larentsinus Kristjansson et Monsieur Arsaell Hafsteinsson en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011;

De renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprise de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Par ailleurs, il résulte d'une résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 22 septembre 2010 que Monsieur Einar Jansson, né le 16 avril 1973 à Keflavik, Islande, ayant comme adresse Fannahvarf 1, 203 Kópavogur, Islande, a été nommé en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 13 septembre 2010 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Suite à ces résolutions, le conseil d'administration de la Société se compose désormais des personnes suivantes:

Monsieur Larentsinus Kristjansson

Monsieur Arsaell Hafsteinsson

Monsieur Einar Jansson

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

LEX LIFE & PENSION S.A.

Signature

Référence de publication: 2010136077/26.

(100155482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

PM France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010134796/9.

(100153782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

PM France 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.092.

EXTRAIT

En date du 10 septembre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Jorrit Crompvoets, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 1^{er} septembre 2010.
- La démission de Valérie Turri, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 1^{er} septembre 2010.
- Ivo Hemelraad, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2010 et ce pour une durée indéterminée.
- Marjoleine Van Oort, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010134797/18.

(100153797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Sincro Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.661.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 30 Septembre 2010 («l'Assemblée Générale») a nommé l'administrateur suivant:

- Monsieur Giovanni Patri, Administrateur, avec adresse professionnelle 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Luxembourg).

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 Mai 2011.

L'Assemblée Générale n'a pas renouvelé le mandat de l'administrateur suivant:

- Madame Miriam Sironi, Administrateur, avec adresse professionnelle 6, Via S. Salvatore, CH-6900 (Suisse).

L'Assemblée Générale a renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Sylvain Feraud, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle 41, Boulevard Royal, L-2449 (Luxembourg);

- Madame Margherita Balerna Bommartini, Administrateur, avec adresse professionnelle 6, Via S. Salvatore, CH-6900 (Suisse).

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 Mai 2011.

L'Assemblée Générale a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises suivant:

- Deloitte S.A, réviseur d'entreprises, 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 Mai 2011.

Pour Sincro SICAV

Référence de publication: 2010136755/27.

(100156701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Luxif SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 154.646.

—
Extrait du Procès Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/09/2010

L'assemblée générale extraordinaire de la société, qui s'est réunie le 27 septembre 2010, accepte:

1. La démission de la société EWA Révision SA en tant que réviseur de la société,

2. La nomination de la société Grant Thornton Lux Audit SA, ayant son siège social au 83, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B043.298, en qualité de réviseur pour une période de 6 ans.

3. La démission de Monsieur Stuart WILD en qualité d'administrateur,

4. La nomination de Monsieur Jean-Marc DELMOTTE, né le 12 novembre 1965 à Bousbecque (France), avec adresse professionnelle au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Luxembourg, au poste d'administrateur de la société pour une période de 6 ans.

5. La prolongation pour une période de 6 ans du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Christopher MEREDITH, né le 11 février 1957 à Kisumu (Afrique du sud), avec adresse professionnelle au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Luxembourg

- Monsieur Benoit de BIEN, né le 29 janvier 1935 à Etterbeek (Belgique), avec adresse professionnelle au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Luxembourg

Ces décisions sortent leur effet à la date de ce jour.

Certifié conforme

Référence de publication: 2010136069/24.

(100155571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

PM France 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010134798/9.

(100153798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Qioptiq S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.209.975,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.139.

1. Par résolutions signées en date du 22 juillet 2010, l'associé unique a décidé de nommer David Marks, avec adresse professionnelle au Oakdene, Greenfields Lane, Rowton, CH3 6AU Chester, Royaume-Uni, au poste de gérant de catégorie A avec effet au 1^{er} septembre 2010 et pour une durée indéterminée.

2. Par résolutions signées en date du 29 septembre 2010, l'associé unique a décidé:

- d'accepter la démission de Nils Stoesser, avec adresse au 20, Old Bailey, EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet au 15 mars 2010

- d'accepter la démission de Cyril Zivré, avec adresse au 21-25, rue Balzac, 75008 Paris, France, de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet au 15 mars 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134800/18.

(100154326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Cordell Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.729.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} octobre 2010

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Giuseppe-Renato Papini en tant qu'administrateur de la société.

2. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement de l'administrateur sortant en appelant Monsieur Giovanni Annunziata, né à Roma (Italie), le 1^{er} avril 1964, demeurant professionnellement à 124, boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg, en tant qu'administrateur. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.

3. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Mario Borradori en tant qu'administrateur de la société.

4. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement de l'administrateur sortant en appelant Monsieur Gianluca NINNO, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant qu'administrateur. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.

5. L'assemblée accepte la démission des sociétés AND LIMITED et ACD LIMITED en tant qu'administrateurs de la société.

6. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement des administrateurs sortants en appelant Monsieur Natale CAPULA, né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant qu'administrateur. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2010136877/27.

(100155441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.
